

DÉCLARATION DE LA TAXE SUR L'HORLOGERIE-BIJOUTERIE-JOAILLERIE ET SUR L'ORFÈVRENERIE ET LES ARTS DE LA TABLE (vaisselle, verrerie et couverts de table)

Le retour de la déclaration remplie est obligatoire, quel que soit le montant de taxe due (voir au dos).

Partie de la déclaration à conserver par l'entreprise

A	Période de déclaration		Référence		N° Siret	
B	Chiffre d'affaires H.T. de l'entreprise					Date limite de versement
C	HORLOGERIE-BIJOUTERIE-JOAILLERIE Chiffre d'affaires H.T. assujetti à la taxe	x 0,20 % =				E
D	ORFÈVRENERIE-VAISSELLE-VERRENERIE-COUVERTS DE TABLE Chiffre d'affaires H.T. assujetti à la taxe	x 0,20 % =				F

TAXE SUR L'HORLOGERIE-BIJOUTERIE-JOAILLERIE ET SUR L'ORFÈVRENERIE ET LES ARTS DE LA TABLE

Partie de la déclaration à retourner avec votre règlement, à l'adresse indiquée au dos

A	Période de déclaration		Référence		N° Siret	
B	Chiffre d'affaires H.T. de l'entreprise					Date limite de versement
C	HORLOGERIE-BIJOUTERIE-JOAILLERIE Chiffre d'affaires H.T. assujetti à la taxe	x 0,20 % =				E
D	ORFÈVRENERIE-VAISSELLE-VERRENERIE-COUVERTS DE TABLE Chiffre d'affaires H.T. assujetti à la taxe	x 0,20 % =				F
			+			
			=			E+F

Montant total de taxe due

Paiement par chèque à l'ordre du Comité Francéclat